

Procès-verbal de la 260<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 11 février 2020, à 16 h 30 sous la présidence de Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption.

Sont présents :

Mesdames	Nancy Lapointe Diane Raymond
Messieurs	Sylvain Riendeau Benoît Valiquette

Absence motivée :

Madame	Hélène Bailleu
Monsieur	Yves Mc Nicoll

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**260.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,*

CERL-200211-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*260.1 Adoption de l'ordre du jour*

*260.2 Adoption du procès-verbal de la 257<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*

*260.3 Adoption du procès-verbal de la 258<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*

*260.4 Adoption du procès-verbal de la 259<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*

*260.5 Suite (e) aux procès-verbaux*

*260.6 Révision budgétaire 2019-2020*

*260.7 Révision du plan des effectifs 2019-2020*

*260.8 Ouverture du poste de direction adjointe aux études, service de l'organisation et du cheminement scolaires*

*260.9 Nomination au poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources financières, Formation continue et services aux entreprises*

*260.10 Information*

*260.11 Divers*

*260.12 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**260.2 Adoption du procès-verbal de la 257<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,*

CERL-200211-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 257<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 12 novembre 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**260.3 Adoption du procès-verbal de la 258<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-200211-03

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 258<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 12 décembre 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**260.4 Adoption du procès-verbal de la 259<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-200211-04

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 259<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 7 janvier 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

**260.5 Suivi(s) aux procès-verbaux :**

Sans objet.

**260.6 Révision budgétaire 2019-2020 :**

La directrice des ressources financières fait la présentation du budget révisé 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière.

Le résultat financier de 2018-2019 au 30 juin était de 640 k\$. Le budget 2019-2020 initial anticipait un déficit de 166 k\$. Le budget révisé 2019-2020 prévoit un surplus de l'ordre de 667 k\$. C'est une variation de 737 k\$ qui survient en grande partie en raison de la masse salariale. Une économie a été générée notamment au niveau des coûts de convention et des postes qui n'ont pas été pourvus. En ce qui concerne les autres dépenses, une réserve des sommes attribués dans les allocations spéciales est constatée. Les affectations au solde de fonds demeurent les mêmes que celles qui ont été présentées au 30 juin 2019.

*Attendu les articles 1.03 et 1.05 du Règlement de gestion financière prévoyant notamment que le comité exécutif examine au moins semi-annuellement l'évolution globale des revenus et des dépenses du Cégep régional;*

*Attendu la consultation effectuée auprès des directions des collèges constituants et du CRPC;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CERL-200211-05

*« Il est résolu d'adopter le budget révisé 2019-2020 ainsi que les ajustements au budget 2019-2020 à l'égard des rubriques de revenus et des autres dépenses. »*

Adoptée à l'unanimité.

**260.7 Révision du plan des effectifs 2019-2020 :**

La directrice des ressources humaines présente l'analyse des directions des collèges et les directions de services qui ont poursuivi leurs travaux afin d'identifier les besoins à combler en tenant compte des disponibilités budgétaires actuelles et à venir.

*Attendu la situation financière actuelle du Cégep et pour permettre aux cégeps de maintenir et d'améliorer les services aux étudiants ainsi que pour répondre au haut niveau d'exigence et d'efficacité souhaité;*

*Attendu les besoins exprimés par les directions des collèges et des services afin de répondre à ces besoins;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-200211-06

*« Il est résolu d'adopter la version révisée du plan d'effectifs 2019-2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

**260.8 Ouverture du poste de direction adjointe aux études, service de l'organisation et du cheminement scolaires :**

Comme suite à sa nomination à titre de directeur du collège constituant de Joliette et à la vacance au poste de direction adjointe aux études, au service des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel, M. Sylvain Riendeau a procédé à une analyse des rôles et des responsabilités de l'équipe de cadres, afin de s'assurer de répondre au mieux à tous les besoins du collège.

La révision des fonctions a permis de redistribuer les responsabilités à l'intérieur de l'équipe et a amené comme conclusion qu'il convient d'augmenter la classe d'emploi de M. Bruno Gariépy. Ce dernier qui occupait le poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires, remplira dorénavant les fonctions de direction adjointe aux études, au service des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel (ADM8).

En conséquence, il s'agit maintenant pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser l'ouverture du poste de direction adjointe, service de l'organisation et du cheminement scolaires (ADM7) et de constituer le comité de sélection.

*Attendu la révision des fonctions et la nouvelle répartition des responsabilités de gestion au sein de l'équipe de direction de Joliette;*

*Attendu la volonté de la direction du collège constituant de Joliette de confier la direction adjointe aux études, au service des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel (ADM8) à M. Bruno Gariépy;*

*Attendu la vacance ainsi créée au poste de direction adjointe, service de l'organisation et du cheminement scolaires (ADM7);*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

CERL-200211-07

« Il est résolu :

- *de rehausser la classification de M. Bruno Gariépy à la classe (ADM8) en conformité de ses nouvelles responsabilités à titre de directeur adjoint aux études, au service des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel;*
- *d'autoriser l'ouverture du poste de direction adjointe, service de l'organisation et du cheminement scolaires (ADM7)*
- *de nommer Mme Hélène Bailleu, directrice générale, un membre du personnel d'encadrement désigné par la direction générale et un membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que la direction des ressources humaines agira comme membre et secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **260.9 Nomination au poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources financières, Formation continue et services aux entreprises :**

À l'occasion de son assemblée du 7 janvier dernier, par procédure d'exception, le comité exécutif a procédé à l'ouverture du poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources financières, Formation continue et services aux entreprises.

Le comité de sélection était composé de Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières, de la formation continue et services aux entreprises, Mme Judith Latendresse, directrice adjointe à la formation continue et cadre désignée

par la direction générale, Mme Lorraine Dépelteau représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un (e) candidat (e) au comité exécutif, ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, membre et secrétaire du comité.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de Mme Iman Yehia pour le poste d'agente d'administration à la direction des ressources financières, Formation continue et services aux entreprises.

*Attendu la résolution CERL-200107-01 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un poste d'agente d'administration à la direction des ressources financières, formation continue et services aux entreprises comme suite à la vacance du poste;*

*Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un ou d'une titulaire;*

*Attendu le résultat des travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;*

*Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;*

*Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-200211-08

*« Il est résolu de nommer Mme Iman Yehia au poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources financières, formation continue et services aux entreprises (ADM2); sa date d'entrée en fonction a été déterminée au 24 février 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **260.10 Informations :**

Sans objet.

#### **260.11 Divers :**

Sans objet.

**260.12 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 16 h 54.

.....  
Présidente

.....  
Secrétaire de l'assemblée